

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X° CANTON DE MONTPELLIER

**DECISION DU MAIRE nº 17** 

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer le nettoyage des bâtiments communaux et la vitrerie.

## **DECIDE**

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de «nettoyage et vitrerie des bâtiments communaux» conformément à l'article 28 du code des marchés publics attribué à Sarl ESPACE PROPRETE 34130 Lansargues

Lot 1 « nettoyage bâtiments» pour un montant de : 44 396,72 € H.T.

Lot 2 «vitrerie» pour un montant de 2 580,76 € H.T.

Fait à Juvignac, le 22 Juillet 2010

mle De A